



ÉCOLE FRANÇAISE DE DÉCOR

Le Mans - Bordeaux - Nantes - Annecy

Contrat d'accompagnement en vue de la VAE

Raison sociale: Ecole Française de Décor

Numéro de déclaration d'activité: 72 33 09562 33 effectuée auprès de la préfecture de région de Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (en application de l'art. L6353-3 du Code du travail)

Entre les soussignés :

- 1) d'une part, ci-dessous désigné **le candidat**,
- 2) d'autre part, **l'organisme** intervenant en vue de la validation des acquis de l'expérience du salarié candidat, représenté par **Madame Anne Barkhausen**, ci-dessous désigné le prestataire, est conclu le contrat suivant, en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DU CONTRAT

Le candidat vise l'obtention de la **Certification Professionnelle: Peintre en décor, mention techniques anciennes**. En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à organiser l'accompagnement du candidat à la préparation de la validation des acquis de son expérience en vue de l'obtention de la certification visée, dans les conditions fixées par les articles suivants.

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Les prestations d'accompagnement, mises en œuvre dans le cadre de ce contrat, relèvent des actions de formation entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle définies à l'article L6313-1 du Code du travail. L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle. En cas d'impossibilité de se rendre à un entretien, il sera proposé au candidat un rendez-vous en visio.

La prestation comprend : (programme : un entretien, information sur les étapes et les exigences de la démarche, attentes du jury).

Sa durée totale est fixée à : un à quatre jours

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Le candidat s'engage à une assiduité suivant le calendrier établi pendant l'étude personnalisée de la demande.

Le présent contrat prend effet à compter du/...../202....., pour s'achever au/...../202..... La prestation doit se dérouler au cours de cette période de validité. L'accompagnement est organisé pour un effectif de ce candidat, par la directrice de l'Ecole Française de Décor de, Madame la directrice

Il aura lieu dans les locaux de : Ecole Française de Décor de

Les conditions générales dans lesquelles l'accompagnement est réalisé, notamment les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le prestataire, sont les suivantes : (bibliothèques, documents techniques mis à disposition)

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de l'accompagnement figurent en annexe de ce contrat.

ARTICLE 4 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le candidat dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu « à distance »). Il en informe le prestataire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

	Etapes	Coût/Durée	Détails des prestations
Etapes Obligatoires	Reunion d'information	Gratuit	<u>Information portant sur la VAE:</u> - Loi - Procédure - Condition de recevabilité
	Etude personnalisée de la demande	200€	- Repérage des activités exercées par le candidat afin de conseiller sur le diplôme correspondant - Si non recevable, proposition d'une orientation vers une autre certification
Dépôt ou Envoi du Livret 1 administratif à l'Ecole Française de Décor			
Étapes Facultatives	Entretien Individuel ou Collectif	120€/ par entretien (durée 1h30)	- Aide à la constitution du Livret 2 - Analyse des activités significatives en relation avec le diplôme visé
	Entretien Individuel ou Collectif		Préparation à l'entretien avec le jury
Dépôt ou Envoi du Livret 2 à l'Ecole Française de Décor			
Validation	Convocation à l'entretien avec le Jury	300€	La non présentation à l'entretien peut entraîner la non validation du diplôme
Post VAE (facultatif)	Entretien avec votre accompagnant	Variable	En cas de validation partielle, analyse de la décision du jury, orientation et conseil pour obtenir la totalité du diplôme.

Le candidat s'engage à verser au prestataire la totalité du prix susmentionné ou à être pris en charge par un organisme financeur.

Nom et adresse du financeur.....

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement de la somme susmentionnée incombant au candidat sont les suivantes:

- après un délai de rétractation de dix jours, le candidat effectue un premier versement d'un montant de 30% de la somme prévue à la signature du présent contrat.

- le paiement du solde, à la charge du candidat, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'accompagnement, selon le calendrier ci-dessous : euros

www.ecole-decor.fr

Centre de formation n° 72 33 09562 33

Ecole Française du Décor 8 rue des Minimes 72000 Le Mans lemans@ecole-decor.fr 07 49 24 01 89 Siret 802 951 590 00057	Ecole Française de Décor 49 cours Xavier Arnoz 33000 Bordeaux bordeaux@ecole-decor.fr 06 95 31 99 05 Siret 802 951 590 00040	Ecole Française de Décor 4 rue de la Ville en Bois 44100 Nantes nantes@ecole-decor.fr 07 69 76 77 87 Siret 802 951 590 00032	Ecole Française de Décor 17 rue Louis Chaumontel 74000 Annecy annecy@ecole-decor.fr Siret 802 951 590 en cours
---	--	--	---

le/...../ 202..... ; euros le.....// 202.....

Le paiement est effectué par virement sur le RIB transmis par l'École Française de Décor..

ARTICLE 7 : RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de résiliation par le candidat du présent contrat par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 8 : CAS DE LITIGE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Angoulême sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à....., le.....

**Pour le candidat
(nom et prénom du signataire)**

**Pour l'organisme de formation
(nom et qualité du signataire)**

Signature

Signature et cachet

www.ecole-decor.fr

Centre de formation n° 72 33 09562 33

Ecole Française du Décor 8 rue des Minimes 72000 Le Mans lemans@ecole-decor.fr 07 49 24 01 89 Siret 802 951 590 00057	Ecole Française de Décor 49 cours Xavier Arnozan 33000 Bordeaux bordeaux@ecole-decor.fr 06 95 31 99 05 Siret 802 951 590 00040	Ecole Française de Décor 4 rue de la Ville en Bois 44100 Nantes nantes@ecole-decor.fr 07 69 76 77 87 Siret 802 951 590 00032	Ecole Française de Décor 17 rue Louis Chaumontel 74000 Annecy annecy@ecole-decor.fr Siret 802 951 590 en cours
---	--	--	---